

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 10 mars 2009 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de monsieur Serge Roy, maire.

Présences : Diane Gervais et Josée Baril  
Michel Asselin, Richard Filion, Jean-Guy Desmarchais et  
Bruno Laplante

Micheline L. Morency, directrice générale  
Me Jacques Robichaud, greffier

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2009-03-50 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que modifié.

Points ajoutés :

**7.1** Versements d'aide financière : École secondaire du Chêne-Bleu, Centre de femmes La Moisson et Club de soccer mineur NDIP;

**7.2** Aides financières : Comité Jeunesse La Presqu'Île, Fondation Ste-Jeanne-de-Chantal et Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore.

**7.3** AGAIP : Activité de mars 2009 – délégation.

**7.4** Formation à l'UMQ – délégation.

ADOPTÉE

**2009-03-51 SIGNATURE HONORIFIQUE DE MONSIEUR JEAN-MARIE DUFRESNE DANS LE LIVRE D'OR DE LA VILLE – MENTION D'HONNEUR**

Considérant que lors des tragiques événements survenus au Collège Dawson, le 13 septembre 2006, Monsieur **Jean-Marie Dufresne**, est intervenu pour prodiguer les premiers soins à un homme et à une femme blessés par balle;

Considérant que la Gouverneure générale du Canada Son Excellence la Très honorable Michaëlle Jean a décerné à Monsieur **Jean-Marie Dufresne** un certificat de mention d'honneur;

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot désire souligner les gestes accomplis par Monsieur **Jean-Marie Dufresne**, notamment en ayant l'honneur de lui faire signer le Livre d'or de la Ville.

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par la conseillère Diane Gervais et résolu que le conseil municipal, au nom de toute la population de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot :

- REMERCIE ET FÉLICITE Monsieur **Jean-Marie Dufresne** pour son geste altruiste lors des tragiques événements survenus au Collège Dawson, le 13 septembre 2006;

- FÉLICITE Monsieur **Jean-Marie Dufresne** pour la réception du Certificat de Mention d'honneur.

ADOPTÉE

**2009-03-52      APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2009**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 février 2009, au moins 24 heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par la conseillère Josée Baril, appuyé par le conseiller Bruno Laplante et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 février 2009, tel que présenté.

ADOPTÉE

**2009-03-53      LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE FÉVRIER 2009 – APPROBATION**

Il est proposé par la conseillère Diane Gervais, appuyé par le conseiller Michel Asselin et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de février 2009, au montant de **46 831.30 \$**.

ADOPTÉE

**2009-03-54      LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE FÉVRIER 2009 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Bruno Laplante, appuyé par la conseillère Josée Baril et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de février 2009, au montant de **333 178.24 \$**.

ADOPTÉE

**2009-03-55      LISTE DES COMPTES SPÉCIAUX À PAYER – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par la conseillère Josée Baril et résolu d'approuver la liste des comptes spéciaux à payer au montant de **57 174.59 \$**.

ADOPTÉE

**2009-03-56      RÈGLEMENT NO 445-3 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS NO 445 - ADOPTION**

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 10 février 2009 de la présentation d'un règlement modifiant le règlement sur les tarifs no 445;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture : le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Considérant que le greffier explique l'objet du règlement, sa portée, son coût et son mode de financement.

Il est proposé par la conseillère Josée Baril, appuyé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais et résolu d'adopter le Règlement no 445-3, intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les tarifs ».

ADOPTÉE

**2009-03-57**     **RÈGLEMENT NO 463-1 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'IMPOSITION DE TAXES ET DE COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2009 – ADOPTION**

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 10 février 2009 de la présentation d'un règlement modifiant le règlement no 463 intitulé « Règlement sur l'imposition de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2009 »;

Après lecture du règlement par le greffier.

Il est proposé par le conseiller Bruno Laplante, appuyé par la conseillère Josée Baril et résolu d'adopter le Règlement no 463-1, intitulé « Règlement modifiant le règlement sur l'imposition de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2009 ».

ADOPTÉE

**2009-03-58**     **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2009-01 : 2987 BOULEVARD PERROT (LOT 2 068 397)**

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2009-01;

Considérant que l'application stricte du règlement a pour effet de causer un préjudice au requérant;

Considérant que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère Josée Baril et résolu d'**accepter** la demande de dérogation mineure numéro 2009-01, concernant l'immeuble situé au 2987, boulevard Perrot (lot : 2 068 397), à l'effet de permettre la subdivision d'un lot avec une profondeur minimale de 40,37 mètres au lieu des 55 mètres prescrits à la réglementation.

ADOPTÉE

**2009-03-59**     **APPEL D'OFFRES GT2009-04 : FOURNITURE ET LIVRAISON D'UNE VOITURE COMPACTE HYBRIDE 2009 – ADJUDICATION**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la livraison d'une voiture compacte hybride 2009;

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 27 février 2009;

- 22 -

Considérant que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions.

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par la conseillère Diane Gervais et résolu d'accorder le contrat pour la fourniture et la livraison d'une voiture compacte hybride 2009 à Automobiles Île-Perrot inc. (**Honda Île-Perrot**), plus bas soumissionnaire conforme, au coût de **31 089.26 \$**, plus taxes, suivant les documents d'appel d'offres GT2009-04. Le contrat est à prix forfaitaire.

Que le coût d'achat de l'automobile compacte hybride 2009, plus une somme de 2 000 \$ pour l'immatriculation et divers équipements, soit financé par le fonds de roulement, remboursable annuellement sur une période de 5 ans en 5 versements égaux à compter de l'année qui suit le déboursé.

ADOPTÉE

2009-03-60

**CONTRAT DE SERVICES À ENTRETIENS J.R. VILLENEUVE :  
BALAYAGE ET NETTOYAGE DE CHAUSSÉES POUR L'ANNÉE 2009**

Il est proposé par la conseillère Diane Gervais, appuyé par le conseiller Michel Asselin et résolu de retenir les services de **Entretien J.R. Villeneuve inc.** pour le balayage et le nettoyage de chaussées pour l'année 2009, au coût maximal de **13 230 \$**, plus taxes.

ADOPTÉE

2009-03-61

**CONTRAT DE SERVICES À SERVICE D'ENTRETIEN DE PELOUSE  
SUBURBAN : TONTE DE GAZON DES PARCS ET ESPACES VERTS  
POUR L'ANNÉE 2009**

Il est proposé par la conseillère Josée Baril, appuyé par le conseiller Bruno Laplante et résolu de retenir les services de Mario Gouveia (Service d'entretien de pelouse **Suburban**) pour la tonte de gazon des parcs et espaces verts pour l'année 2009, pour une somme n'excédant pas **20 700 \$**, plus taxes (prix unitaire de 1 380 \$, plus taxes).

ADOPTÉE

2009-03-62

**APPEL D'OFFRES GT2009-01 : CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR  
L'AGRANDISSEMENT DE LA SECTION BUREAU DES ATELIERS  
MUNICIPAUX : ADJUDICATION**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les travaux d'agrandissement de la section bureau des ateliers municipaux;

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 17 février 2009;

Considérant que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions.

Il est proposé par la conseillère Diane Gervais, appuyé par le conseiller Michel Asselin et résolu d'accorder le contrat pour les travaux d'agrandissement de la section bureau des Ateliers municipaux à **Cogerni inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de **230 651 \$**, plus taxes. Le contrat est à prix forfaitaire.

Que le coût du contrat à Cogerni inc., plus une somme de 25 000 \$, plus taxes, pour l'installation informatique, la téléphonie et l'ameublement, soit financée par le fonds de roulement, remboursable sur une période de 10 ans en 10 versements égaux à compter de l'année qui suit le déboursé.

ADOPTÉE

**2009-03-63**      **ASSOCIATION DES INGÉNIEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC**  
**SÉMINAIRE 2009 – DÉLÉGATION**

Il est proposé par la conseillère Diane Gervais, appuyé par le conseiller Michel Asselin et résolu d'autoriser Mme Line St-Onge, directrice de la Gestion du territoire, à participer au séminaire annuel 2009 de l'Association des ingénieurs municipaux du Québec, qui se tiendra du 13 au 16 septembre 2009, à Trois-Rivières. De plus, le Conseil autorise les dépenses inhérentes à ce séminaire.

Que les frais d'hébergement, de déplacement et de repas non prévus soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

**2009-03-64**      **LOCATION D'IMMEUBLE : SIGNATURE AVEC LA SODEC D'UN BAIL**  
**POUR LA LOCATION DE LA MAISON DU GARDIEN DU PARC**  
**HISTORIQUE DE LA POINTE-DU-MOULIN**

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par la conseillère Josée Baril et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot signe avec la Société de développement des entreprises culturelles un bail pour la location de la maison du gardien du Parc historique de la Pointe-du-Moulin. La durée du bail est de 12 mois, soit du 1<sup>er</sup> mai 2009 au 30 avril 2010, au coût mensuel de **1 175 \$**, plus taxes.

ADOPTÉE

**2009-03-65**      **SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU PARC HISTORIQUE DE LA**  
**POINTE-DU-MOULIN : NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT**

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère Josée Baril et résolu de nommer madame **Josiane Asselin**, régisseuse culturelle et communautaire, représentante de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, en remplacement de M. Patrick Lafleur, au conseil d'administration de la Société de Développement du Parc Historique de la Pointe-du-Moulin.

ADOPTÉE

**2009-03-66**      **CONVENTION COLLECTIVE : REFUS DE COMBLER LE POSTE**  
**D'INSPECTEUR EN BÂTIMENTS – SENIOR**

Il est proposé par la conseillère Diane Gervais, appuyé par le conseiller Michel Asselin et résolu de ne pas combler le poste d'inspecteur en bâtiments – senior, devenu vacant suite à la démission de M. Éric Gélinas.

ADOPTÉE

2009-03-67 **ENGAGEMENT DE PERSONNEL PERMANENT : INSPECTRICE EN BÂTIMENTS**

Il est proposé par la conseillère Diane Gervais, appuyé par le conseiller Michel Asselin et résolu d'engager Mme **Mélissa Arbour-Lasalle** à titre d'employée permanente, à compter du 11 mars 2009, au poste d'inspectrice en bâtiments, selon les conditions prévues à la convention collective présentement en vigueur.

ADOPTÉE

2009-03-68 **VERSEMENTS D'AIDE FINANCIÈRE : ÉCOLE SECONDAIRE DU CHÊNE-BLEU, CENTRE DE FEMMES LA MOISSON ET CLUB DE SOCCER MINEUR NDIP**

Considérant, notamment, l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Il est proposé par le conseiller Richard Filion, appuyé par la conseillère Josée Baril et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot verse une aide financière aux organismes suivants, selon le montant indiqué pour chacun d'eux :

- **École secondaire du Chêne-Bleu**, la somme de **200 \$** dans le cadre du Gala de la réussite et de la Soirée des finissants; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-721-80-992;
- **Centre de femmes La Moisson**, la somme de **100 \$**, dans le cadre de la campagne de financement 2009; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-519-00-992;
- **Club de Soccer mineur NDIP**, la somme de **4 300 \$** pour l'achat d'équipement; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-721-80-992;

ADOPTÉE

2009-03-69 **AIDES FINANCIÈRES : COMITÉ JEUNESSE LA PRESQU'ÎLE, FONDATION STE-JEANNE-DE-CHANTAL ET FONDATION DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL DU LAKESHORE**

Considérant, notamment, l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par le conseiller Bruno Laplante et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot achète, à titre d'aide financière :

- Du **Comité Jeunesse de la Presqu'Île**, dans le cadre de l'activité annuelle de levée de fonds, le 8 avril 2009, 1 billet, au coût de **130 \$**; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-721-80-992 : le conseiller **Richard Filion** est autorisé à participer à cette activité;
- De la **Fondation Sainte-Jeanne-de-Chantal**, dans le cadre de l'activité de financement du dimanche 5 avril 2009, 1 billet, au coût de **35 \$**; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-621-00-992 : la conseillère **Josée Baril** est autorisée à participer à cette activité;

- De la **Fondation de l'Hôpital Général du Lakeshore**, dans le cadre de l'activité de financement du 25 mars 2009, 2 billets, au coût total de **200 \$**; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-519-00-992 : en plus du **maire**, la conseillère **Josée Baril** est autorisée à participer à cette activité.

ADOPTÉE

**2009-03-70      AGAIP : ACTIVITÉ DU MOIS DE MARS 2009 – DÉLÉGATION**

Il est proposé par le conseiller Bruno Laplante, appuyé par la conseillère Josée Baril et résolu que la Ville achète 3 billets pour l'activité de l'Association des Gens **d'Affaires de L'Île-Perrot**, le 18 mars 2009, au coût total de **120 \$**; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-111-00-311 : en plus du **maire**, les conseillers **Jean-Guy Desmarchais et Richard Filion** sont autorisés à participer à cette activité.

ADOPTÉE

**2009-03-71      FORMATION À L'UMQ – DÉLÉGATION**

Il est proposé par le conseiller Michel Asselin, appuyé par la conseillère Diane Gervais et résolu d'autoriser le conseiller **Richard Filion**, à participer à une formation de l'Union des municipalités du Québec, le 25 mars 2009, à St-Hyacinthe. De plus, le Conseil autorise les dépenses inhérentes à cette formation, incluant le remboursement, sur présentation des pièces justificatives, des frais de déplacement et de repas non prévus; le tout puisé à même les postes budgétaires 1-02-111-00-310 et 1-02-111-00-494.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS**

- Rapport de la Gestion du territoire.
- Certificat des résultats de la procédure d'enregistrement du Règlement d'emprunt no 465.

**PÉRIODE PUBLIQUE DE QUESTIONS**

**2009-03-72      LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Josée Baril, appuyé par le conseiller Jean-Guy Desmarchais et résolu de lever la séance à **20h28**.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Serge Roy  
Maire

\_\_\_\_\_  
Me Jacques Robichaud, OMA  
Greffier

/vc

\*\*\*\*\*